

Les OFF de Vidauban

L'idée : Donner utile et faites vous plaisir !

- Le Vélo Club Vidaubannais et la commune de VIDAUBAN , vous proposent dans le cadre des journées du TELETHON 2023, les « OFF de Vidauban ». (OFF = sans idée de compétition)
- Cette manifestation sans idée de compétition est **ouverte aux randonneurs, aux coureurs à pied (trail) et aux VTT et VTTAE.**

Consignes particulières pour les VTT et VTTAE :

- Avoir du matériel en parfait état de marche.
 - le port du casque rigide est obligatoire
 - Gants obligatoires
 - Cette manifestation est ouverte aux vététistes ayant un minimum de condition physique, hommes et femmes
 - Les parcours sont ouverts aux enfants à partir de 12ans accompagnés d'un adulte.
 - Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
 - Le parcours de 20km est ouvert à partir de l'âge 15 ans.
- **3 parcours au choix vous sont proposés : 6km et 11km et 20km.**
Vous pouvez vous inscrire sur le 6km, et si vous le souhaitez, selon votre forme du moment, continuer sur le 11km ou encore le 20km. Une barrière horaire sera mis en place pour effectuer la boucle du 20km.
 - Départs étalés entre 08h00 et 10h30. Plus aucun départ après 10h30.
 - de 08h00 à 09h30 : VTT et VTTAE
 - de 09h00 à 10h30 : Randonneurs et coureurs
 - ATTENTION : les participants sont invités à être de retour au plus tard à 15h30.
 - La remise de tous les dossards se fera sur place à compter de 07h30.
Pour vous faire patienter un café vous sera offert.
 - Départ et Arrivée du parking de l'école Henri Michel boulevard des vallons à Vidauban .
 - Adresse GPS : 1012 boulevard des Vallons à Vidauban,
 - **Coût de la participation : 5€ minimum, dont 2€ par participant seront reversés au Téléthon. Le but étant de réunir des fonds pour le TELETHON, vous pouvez donner plus si vous le voulez.**
Les chèques de dons sont à libeller à l'ordre de « AMF TELETHON ». Un comité d'éthique, composé de membres du Vélo Club Vidaubannais et de membres de la mairie de VIDAUBAN, supervisera les comptes.

Le président de club Vélo Club Vidaubannais remettra un chèque équivalent au nombre de participants, multiplié par 2, et augmenté de la somme des dons reçus en plus.
 - **Cette épreuve ne sera pas chronométrée et il n'y aura pas de remise de récompenses.**

- Cependant, chaque concurrent repartira avec un cadeau.
- Possibilité de se restaurer à l'arrivée avec un Hot-Dog + une boisson au prix de 5€.
-
- Inscriptions :

Inscription sur **www.chronosports.fr**

Par courrier : Vélo Club Vidaubannais, 1012 Boulevard des Vallons 83550 Vidauban.

Inscriptions POSSIBLE le matin même de la manifestation à compter de 07h30

- L'organisation décline toute responsabilité en cas : d'accident, de chute, de perte, de vol, de non-port du casque.
- Tout abandon devra être signalé à l'organisation pour des questions de sécurité.
- Les parcours :
 - 6km – 185D+ - pas de ravitaillement
 - 11km – 330D+ - 1 ravitaillement
 - 20km – 630D+ - 2 ravitaillements
- Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.
- Les organisateurs pourront modifier le parcours, ou reporter la date, en fonction des conditions météo, sanitaire ou arrêté préfectorale.
- La responsabilité des communes et des propriétaires de terres traversées ne saurait être engagée.
- L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile AXA, toutefois il décline toute responsabilité pour tout accident physique, physiologique immédiat ou futur.
- Il est expressément indiqué que chaque engagé participe à l'épreuve sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas il ne pourra faire valoir vis à vis des organisateurs des droits à des dommages et intérêts ou autre indemnité au titre des dommages ou blessures résultant de sa participation.
- Responsabilité individuelle accident : Les participants s'engagent à respecter le code de la route sur les portions routières. L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur

participation à l'épreuve.

- Les concurrents s'engagent obligatoirement à respecter l'environnement, les terrains privés, la forêt et les autres concurrents. Ils s'engagent à suivre les consignes des organisateurs. Interdiction absolue de polluer la nature en jetant bouteilles et papiers n'importe où, sous peine de disqualification et d'abandon de la randonnée. Les points de ravitaillement sont équipés de sacs poubelles.
- Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.